

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 23 janvier, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de Monsieur Alain TOURNÉ.

Date d'envoi de la convocation :

PRÉSENTS : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Josette LÈCHES, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Michel FUENTES, Fabienne VITRICE, Jean-Claude DAROLLES, Gaël JALABER, Alain TOURNÉ, Gérard FABRICE, Gérard DUFRECHOU, Jean-Luc DUPOUX, Esther FAGES, Bertrand LAHILLE, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Christine DUCARROUGE, Patrick DUBOSC, Evelyne LOMBARD, Jean-Luc DAVEZAC, Gérard PAUL, Jean-Pierre CECCARELLO, Gérard ARAM, José SAINT-SUPÉRY, Roger HEINIGER, Aurélie MARINO, Muriel ABADIE, Yves DRUILHET, Henri d'ALBIS de RAZENGUES, Alain LOBRY.

ABSENTS : Sabine DUPOUX, Jean-Louis RAVERA, Philippe CAPDEVILLE, Michèle LANNES, Stéphane DURVILLE, Christophe TOUTENVICH, Philippe ARNAUD, Daniel THOULOUSE, Hervé BLIN, Jacques LAFFONT, Michel TOURON, Thierry NAVECH.

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

M. TOURNÉ, Président de la C.C.G.T. et Maire de L'ISLE-JOURDAIN, accueille les délégués communautaires pour le premier conseil de l'année.

Le Président demande aux membres présents d'approuver le compte-rendu du dernier conseil.

Le compte-rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Claude DAROLLES est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES :.....	2
1.1 Débat d'orientation budgétaire	2
1.2 Subventions de fonctionnement et conventions de partenariat avec :	4
1.2.1 le centre social Multipartenarial de L'ISLE-JOURDAIN	4
1.2.2 l'association Claude NINARD	4
1.2.3 l'office de tourisme intercommunal (O.T.I.).....	5
1.2.4 l'office intercommunal du sport (O.I.S.).....	5
1.2.5 l'École de Musique de la Gascogne Toulousaine	6

1.3	Subvention à l'association « Les Jardins de Cocagne Terra Ferma »	6
1.4	Création du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques »	7
2.	PATRIMOINE :	7
2.1	Modification du procès-verbal de mise à disposition de l'O.T.I.	7
3.	ÉCONOMIE :	8
3.1	Z.A. du Pont Peyrin : vente de parcelle CO 516 à la société « Lisloise de Construction ».....	8
4.	QUESTIONS DIVERSES	9

1. FINANCES :

1.1 Débat d'orientation budgétaire

Le Président informe le conseil que les membres du bureau, réunis le 16 janvier 2014, proposent de voter un budget à minima en 2014. Le principe est le suivant :

- Reconduction des opérations qui ont commencé en 2013
- Reconduction des opérations qui étaient inscrites dans le BP 2013 et qui n'ont pas commencé.

Ainsi, les nouveaux conseillers communautaires décideront ce qu'ils souhaitent inscrire comme opérations nouvelles, par l'intermédiaire d'un vote de budgets supplémentaires ou de décisions modificatives.

Le Président rappelle que très peu d'investissements ont été réalisés en 2013 par rapport aux crédits inscrits dans le budget 2013. Concernant le fonctionnement, les excédents sont supérieurs à ceux prévus en début d'exercice. Cela sera constaté lors du vote des comptes administratifs.

Partant sur un excédent confortable, cela permettra aux nouveaux élus de démarrer leur mandat sous les meilleurs auspices.

M. FABRICE présente le DOB du budget principal.

M. LOBRY présente le DOB des budgets annexes.

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide des grandes orientations budgétaires 2014 suivantes :

Budget général

Bâtiments Communautaires :

Travaux Hôtel d'Entreprises : 20 000 €
Signalétique bâtiments CCGT 13 300 €
Travaux Accessibilités tous Bâtiments Communautaires 47 000 €

ZA Pont Peyrin :

Aménagement rue louis Aygobère : 210 000 €
Étude et réalisation vidéoprotection : 25 000 €

Zone humide :

Travaux, plantations et divers : 31 675 €

Culture :

Travaux estrade Ecole de musique : 10 000 €
Signalétique des communes Occitan : 15 000 €

Transport :

Etude sur offre déplacement : 18 000 €
Aménagement Pôle Multimodal : 100 000 €

Petite Enfance :

Extension Crèche de Lias: 370 000 €
Diagnostic Technique de la Crèche de Fontenilles : 3 100 €
Travaux Climatisation Maison Enfance : 63 000 €

SCOT :

Révision du SCOT : 100 000 €

Sport :

Étude de faisabilité et pré-opérationnelle pour une salle multi-sport : 9 000 €

Tourisme

Travaux office Tourisme : 11 400 €
Balisage et communication sentiers de randonnées : 6 500 €

PER Vélopiôte

Travaux piste BMX : 310 000 €

Budget annexe : Pont Peyrin

Acquisition Foncière : 400 000 €

Budget annexe : Roulage

Travaux Viabilisation et acquisition foncières : 3 761 731 €

Budget annexe : Espèche

Étude de requalification 9 000 €

1.2 Subventions de fonctionnement et conventions de partenariat avec :

Concernant l'attribution des subventions supérieures à 23 000€, une question s'est posée lors de la réunion du Bureau, le 16 janvier dernier :

- Soit le conseil considérerait que le vote d'un budget à minima signifiait reconduction à l'identique des subventions 2013, sans prendre en compte les nouvelles demandes faites par les associations pour 2014 ;
- Soit le conseil répondait aux demandes de subvention 2014.

Les membres du Bureau ont retenu cette dernière solution.

1.2.1 le centre social Multipartenarial de L'ISLE-JOURDAIN

Dans le cadre de ses missions d'animation et de gestion d'activités liées au secteur de la petite enfance, l'association « Centre Social Multipartenarial » sollicite, à travers la demande, en date du 8 janvier 2014, une aide financière d'un montant de **656 371 €** auprès de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine afin de mener ses actions pour l'année 2014.

Rappel des subventions précédentes :

<i>Année</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
<i>Montant</i>	<i>526 174 €</i>	<i>570 174 €</i>	<i>538 902 €</i>	<i>620 468 €</i>

L'association « Centre Social Multipartenarial » gère les structures suivantes :

- la crèche collective « Les Marmousets » (40 places)
- la halte-garderie « Coccinelle » (15 places)
- le relais d'assistantes maternelles : service pour les assistantes maternelles, les enfants et les parents offrant un lieu d'information, d'animation et de rencontres.
- le lieu d'accueil « Enfant Parent » : espace de jeux, d'éveil, d'échanges et de rencontres proposé aux enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de **656 371 €** pour l'année 2014, au centre social Multipartenarial,
- que le montant prévu au budget principal sur l'article 6574 sera de 652 780,70 € (afin de tenir compte du solde n-1 (10%) et des éventuels reliquats n-1),
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le centre social Multipartenarial.

1.2.2 l'association Claude NINARD

L'association Claude Ninard gère le multi-accueil situé sur la commune de LIAS dont la capacité d'accueil est de 25 places :

- 20 places en mode de gestion crèche collective
- 5 places en mode de gestion halte-garderie

Dans le cadre de ses missions d'animation et de gestion d'activités liées au secteur de la petite enfance, l'association Claude Ninard sollicite, à travers la demande en date du 10 janvier 2014, une aide financière d'un montant de **142 265 €** auprès de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine afin de mener ses actions pour l'année 2014.

Rappel des subventions précédentes :

Année	2010	2011	2012	2013
Montant	112 860 €	120 120 €	126 713 €	138 458 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de **142 265 €** pour l'année 2014, à l'association Claude NINARD,
- que le montant prévu au budget principal sur l'article 6574 sera de 141 847,80 € (afin de tenir compte du solde n-1 (10%) et des éventuels reliquats n-1),
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Claude NINARD.

1.2.3 l'office de tourisme intercommunal (O.T.I.)

Dans le cadre de ses missions de promotion touristique, d'accueil et d'information des touristes, confiées par la C.C.G.T., l'office de tourisme intercommunal sollicite, à travers la demande du 06/01/2014, une aide financière d'un montant de **83 741,14 €** auprès de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine afin de mener ses actions pour l'année 2014.

Rappel des subventions précédentes :

Année	2011	2012	2013
Montant	52 110 €	68 017 €	86 924 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de **83 741,14 €** pour l'année 2014, à l'office du tourisme intercommunal,
- que le montant prévu au budget principal sur l'article 6574 sera de 82 963,72 € (afin de tenir compte du solde n-1 (10%) et des éventuels reliquats n-1),
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'office du tourisme intercommunal.

1.2.4 l'office intercommunal du sport (O.I.S.)

Dans le cadre de ses missions, l'association « Office Intercommunal du Sport » sollicite, à travers la demande du 10 décembre 2013, une aide financière auprès de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine d'un montant de **65 800 €** afin de mener ses actions pour l'année 2014.

Rappel des subventions précédentes :

Année	2011	2012	2013
Montant	28 000 €	48 300 €	59 488,35 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de **65 800 €** pour l'année 2014, à l'office intercommunal du sport,
- que le montant prévu au budget principal sur l'article 6574 sera de 64 870 € (afin de tenir compte du solde n-1 (10%) et des éventuels reliquats n-1),
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'office intercommunal du sport.

1.2.5 l'École de Musique de la Gascogne Toulousaine

Dans le cadre de ses missions de fonctionnement, l'École de Musique sollicite, à travers la demande en date du 14 janvier 2014, une aide financière d'un montant de **108 950 €** auprès de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine afin de mener ses actions pour l'année 2014.

Rappel des subventions précédentes :

Année	2011(à partir du 01/07/2011)	2012	2013
Montant	35 600 € (soit 71 200€ sur l'année)	85 500€	98 500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de **108 950 €** pour l'année 2014, à l'École de Musique de la Gascogne Toulousaine,
- que le montant prévu au budget principal sur l'article 6574 sera de 107 955 € (afin de tenir compte du solde n-1 (10%) et des éventuels reliquats n-1),
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'école de musique de la Gascogne Toulousaine.

1.3 Subvention à l'association « Les Jardins de Cocagne Terra Ferma »

Le Président présente la demande de subvention de l'association Terra Ferma qui développe un projet d'insertion « Les Jardins de Cocagne » sur la commune de CASTILLON-SAVÈS. Afin de démarrer l'exploitation, une demande de subvention à hauteur de 20 000 € a été formulée.

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 30 septembre 2013, cette demande n'avait pas obtenue une réponse positive car l'association ne disposait pas des autorisations d'urbanisme nécessaires à l'implantation du projet. Par courrier du 17 décembre 2013, l'association Terra Ferma a transmis une copie du permis de construire accordant la réalisation du projet. Le Président pense que plus rien ne s'oppose aujourd'hui au soutien financier de la CCGT.

Les membres du bureau proposent de verser une subvention exceptionnelle de 10 000€ en 2014.

Le Président pense que les élus devraient aller visiter l'installation pour découvrir comment cela fonctionne.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de **10 000 €** à l'association « Jardin de Cocagne Terra Ferma »,

1.4 Création du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques »

Suite au transfert de la piscine en date du 01/04/2012, Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de L'ISLE-JOURDAIN, par courrier du 24/09/2013, a demandé à E.D.F. le transfert du contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les panneaux photovoltaïques installées à la Piscine.

Il précise qu'à partir du moment où E.D.F. prendra en compte cette modification, des factures seront établies à l'encontre d'E.D.F. pour pouvoir encaisser les recettes correspondantes.

Il explique également que des dépenses liées à la maintenance ou à des réparations devront être prévues.

Il rappelle ensuite que la production d'énergie solaire pour la revendre à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public industriel et commercial (S.P.I.C.). Le suivi budgétaire et comptable de cette activité doit être retracé au sein d'un budget distinct M41, qui est doté de la personnalité morale et d'une autonomie financière. Par ailleurs, la vente d'électricité étant soumise de plein droit à la T.V.A., il y a lieu d'assujettir ce budget à la T.V.A. ».

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de créer le budget annexe « Panneaux photovoltaïques » doté de l'autonomie financière,**
- **d'assujettir ce budget à la T.V.A.**

2. PATRIMOINE :

2.1 Modification du procès-verbal de mise à disposition de l'O.T.I.

Monsieur le Président rappelle que, suite au transfert de la compétence « Promotion touristique, Accueil et Information des touristes », un procès-verbal de mise à disposition de l'office de tourisme intercommunal (O.T.I.) au profit de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a été signé le 20/06/2012 (autorisé par délibération N°22052012-4).

Il précise que ce P.V. et ses annexes décrivaient les biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée. Lorsque le procès-verbal a été établi, une réserve (dénommée « local buvette ») n'a pas été prise en compte alors que cette pièce est affectée à la compétence transférée.

Il informe que le conseil municipal de L'ISLE-JOURDAIN a donc délibéré le 05/12/2013 afin d'annuler l'ancien P.V. de mise à disposition et le remplacer par un nouveau P.V. prenant en compte ce local.

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'annuler le procès-verbal signé le 20/06/2012 et de le remplacer par un P.V. tenant compte de cet ajout (notamment dans l'article 1 - Descriptif des biens mis à disposition),**
- **d'autoriser le 1^{er} Vice-Président à le signer.**

3. ÉCONOMIE :

3.1 Z.A. du Pont Peyrin : vente de parcelle CO 516 à la société « Lisloise de Construction »

Le Président rappelle que le conseil avait délibéré précédemment pour annuler la vente de la parcelle CO 516 au Garage Central. En effet, après plusieurs relances de la CCGT restées sans réponse, le conseil avait conclu à la non-faisabilité de leur projet.

Il présente ensuite le courrier de la S.C.I. L2C, située 32 avenue Mont de Marsan, à GRENADE-SUR-L'ADOUR (40270) qui souhaite acquérir la parcelle CO 516, d'une superficie de 3 191 m², pour y installer l'activité de la Lisloise de Construction.

Ce nouveau bâtiment permettra de pérenniser les activités et les 15 salariés permanents de la Lisloise de construction, filiale du groupe BERNADET, depuis mars 2012, sur la Gascogne Toulousaine. Monsieur BERNADET, gérant de la société, dit dans son courrier que le projet qui s'inscrit dans une démarche environnementale (RT 2012) va permettre la construction des bureaux et des locaux de stockage de la société.

M. TOURNÉ précise que la Société Lisloise de Construction (SLC) est une entreprise très intéressante, seule entreprise du Groupe Bâtiments Gascons à avoir été sauvée par le groupe Bernadet. C'est un groupe très solide avec des gens extrêmement sérieux à sa tête.

Mme FAGES demande que devient la friche industrielle sur Ségoufielle. M. TOURNE répond qu'il ne sait pas encore si l'entreprise va vendre ou pas. Pour l'instant, ce n'est pas encore une friche industrielle. Ce sujet n'a pas été abordé avec eux.

Le Président signale à l'assemblée que l'estimation des services des domaines, n°2014-160V0010, fixe le prix à 27 € H.T. le m².

Le Président propose au conseil de céder la parcelle CO 516, d'une superficie de 3 191 m², à la S.C.I. L2C au prix de 27 € H.T. le m².

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **autorise** le Président à vendre la parcelle CO 516, d'une superficie de 3 191 m², à la S.C.I. L2C au prix de 27 € H.T. le m²,
- **autorise le Président** à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Le Président informe le conseil que désormais, il ne reste plus rien à vendre sur la ZA Pont Peyrin. C'est une bonne nouvelle mais cela veut dire aussi que la CCGT n'a plus de terrain à vendre sur L'Isle Jourdain.

Sur le Roulage, tout est bloqué puisque le permis d'aménager n'a toujours pas été accordé. Les travaux (8 mois) démarreront après l'été, ce qui veut dire que les terrains ne seront commercialisables qu'à partir du printemps 2015.

Il faudra recenser rapidement les terrains disponibles sur la commune de Fontenilles. Les nouveaux élus devront y travailler.

Mme DUCARROUGE demande quels sont les problèmes d'aménagement rencontrés sur le Roulage.

M. TOURNÉ répond que la DDT du Gers rajoute toujours des documents à fournir et demande maintenant une enquête publique. Comme il faut un avis préalable de la DREAL, cette enquête publique ne pourra commencer qu'en mars ou avril. Les recherches archéologiques ont aussi retardé l'opération.

4. QUESTIONS DIVERSES

- M. PAUL souhaite prendre la parole pour évoquer un sujet polémique, le nouveau découpage cantonal. Il rappelle qu'en 2009, sous Nicolas SARKOZY, la réforme territoriale prévoyait au départ la disparition des départements. Le gouvernement de François HOLLANDE n'a pas abandonné cette idée mais avec une équité territoriale dans le nouveau découpage cantonal.

Dans le Gers, 17 cantons sont prévus avec 34 conseillers territoriaux et une moyenne de 11068 habitants par canton. Le canton de L'Isle Jourdain était donc dans l'obligation de perdre de la population.

« De voir partir Beaupuy et Razengues dans le canton de Gimont et Castillon-Savès dans le canton de Samatan me fait mal. Je crois qu'on n'a pas anticipé ni réfléchi à ce que pourrait être le territoire de demain. Nous n'étions pas au courant et c'est le ministère qui a travaillé en solo sur ce sujet. Certains cantons auront beaucoup de communes, nous n'en aurons que 10. »

M. PAUL rappelle qu'il y a une réunion extraordinaire samedi matin ; ce sera animé car certains découpages paraissent très bizarres. « Je suis choqué par la manière de faire et cela ne me convient pas ». M. PAUL évoque l'absence de concertation : l'information est arrivée sur le bureau du Préfet qui a communiqué en urgence au Président du Conseil Général lundi matin.

M. LACROIX : « Gérard a dit l'essentiel. Je souhaite parler du mécontentement de la commune de Castillon de l'apprendre dans le journal. Les administrés m'ont appelé tout de suite car ils ne comprenaient pas. Nous sommes en démocratie mais nous travaillons dans un département totalitaire. Mes conseillers municipaux sont très remontés. Notre bassin de vie, c'est L'Isle Jourdain et la communauté de communes. Je voudrais savoir ce que tu vas dire samedi devant l'assemblée. Gérard, quelle est ta position ? ».

M. PAUL : « Je ne l'ai pas arrêté. On me demande de prendre une décision sur des choix qu'on n'a pas faits. Je n'ai jamais eu une seule discussion sur le redécoupage cantonal. Je n'étais pas au courant. »

M. LACROIX : « Je te demande de défendre notre canton, notre bassin de vie ».

M. TOURNÉ intervient pour dire que sa position en tant que Président de la CCGT est extérieure à ce débat. Cette réforme concerne uniquement la gestion du département, c'est un découpage totalement électif qui n'a aucune réalité sur le bassin de vie. M. TOURNÉ dit que ce découpage a été fait pour l'élection des conseillers départementaux qui devraient avoir comme préoccupation unique le département et pas le canton qui les a élus. Toutefois, cette réforme n'est pas allée jusqu'au bout. Ce qui a du sens, c'est la démarche des communes.

M. LACROIX partage les propos de M. TOURNÉ mais réaffirme son extrême mécontentement sur la manière de faire.

M. PAUL comprend la réaction de Castillon mais il faut bien diminuer la population du canton de L'Isle Jourdain. Donc, certaines communes doivent quitter ce canton. Les cantons sont des territoires électifs avec une équité au niveau de leur population.

M. TOURNÉ pense que les habitants vont surtout se poser des questions comme :
- de quelle poste dépend-on ?, de quelle trésorerie ?
- y-aura-t-il un changement pour le ramassage scolaire ?
- dans quel collège iront mes enfants ?

M. DRUILHET intervient pour dire que l'article dans la dépêche indiquait que le redécoupage cantonal s'était fait en concertation avec les élus. Or, cela est totalement faux. « Avec Beaupuy, nous avons écrit un courrier adressé au Préfet à ce sujet ».

M. TOURNÉ demande si les communes souhaitent que la CCGT fasse également un courrier.

M. LARROQUE y est favorable. Il rappelle qu'il a participé à la création de la Communauté qui était à la dimension du canton.

M. TOURNÉ dit que le courrier sera fait dès le lendemain.

M. LONGO a une inquiétude sur ce découpage qui ne correspond pas du tout au bassin de vie. Il partage complètement le fait que la CCGT doit se positionner.

M. IDRAC pense qu'il faudrait savoir si c'est une réforme du « découpage électoral » ou une nouvelle définition des bassins de vie.

M. PAUL précise que les bassins de vie sont définis par l'INSEE. Il s'agit juste d'un découpage électoral où la population doit être équitablement répartie entre cantons. Ils auraient pu tout aussi bien partager notre canton en deux.

M. IDRAC se demande ce qui va se passer au niveau de la gendarmerie ou de la perception. Il faut absolument poser ces questions samedi matin.

➤ Schéma d'Aménagement Numérique du Gers (SDAN) :

M. TOURNÉ informe le conseil que les crédits de l'Etat ont été confirmés sur ce projet. Le syndicat mixte est actuellement en fonctionnement. L'équipe des techniciens est en train de se mettre en place. Le syndicat mixte va se rapprocher des EPCI pour confirmer la commande. Les élus devront se mobiliser.

26 communes ont été retenues pour la fibre optique. Les EPCI devront confirmer les choix des sous-répartiteurs ainsi que les zones satellite et wifi. Les appels d'offre seront lancés après confirmation de la commande.

Ceci a deux conséquences pour la CCGT :

- Une participation au fonctionnement du syndicat mixte qui est estimée entre 0,80 centimes et 1 euro par habitant
- Une participation à l'investissement qui sera très réduite pour 2014.

➤ M. LONGO informe l'assemblée qu'il participe le lendemain à une commission départementale sur le centenaire de la guerre 14-18. Le 28 janvier prochain, il y aura une réunion à Toulouse.

Après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres questions diverses, Monsieur le Président fixe la date de la prochaine réunion du conseil communautaire : **le lundi 10 mars 2014, à 18 h 00 ou 17 h 30**. En effet, cette réunion sera suivie d'un apéritif dinatoire pour fêter la fin du mandat.

M. HEINIGER propose d'accueillir le dernier conseil communautaire à PUJAUDRAN. Il confirmera la disponibilité de la salle.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Claude DAROLLES

Alain TOURNÉ